

Villeurbanne, le 15 décembre 2010

RELEVÉ DE DÉCISIONS

❖ Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a approuvé par délibération :

- Les comptes définitifs consolidés pour l'année 2009.
- La Convention cadre avec la Métallurgie et ses annexes.
- Le nouveau texte sur la proposition de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour une nouvelle gouvernance de la métropole lyonnaise dans le cadre de l'appel à projets IDEX (cf. texte en annexe)
- La liste des unités de recherche qui seront présentées à la DGESIP pour le prochain contrat quinquennal.
- Les propositions, du CTP du 13 décembre, sur les fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une NBI administrative ou scientifique et technique pour l'année 2011.
- Les propositions de créations, requalifications ou renouvellements dans le cadre de la campagne d'emplois 2011, concernant :
 1. les enseignants et d'enseignants-chercheurs :
 - Demandes de publications d'emplois vacants 2011 (renouvellements)
 - Demandes de transformations d'emplois pour la rentrée 2011
 2. les BIATOSS
 - Demandes de requalifications d'emplois et postes vacants BIATOSS présentées par les composantes
 - Demandes de requalifications d'emplois et postes vacants BIATOSS présentées par les services centraux et communs
 - Une liste de 10 emplois qu'il serait prioritaire de créer si la masse salariale le permettait.
- La synthèse descriptive par composante du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2011.
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'université et l'IUT pour l'année de 2010 à 2015, après correction en séance.
- L'attribution des crédits au titre de la première tranche du FSDIE 2011.
- Les modalités de compensation applicables au Master EDSE pour 2010-2011.
- La modification du calendrier de la Licence STS pour 2010-2011.
- Le bilan d'activité 2008-2009 du Plan Réussite en Licence.

- Le rachat des parts EZUS.
- La remise gracieuse présentée par l'Agent comptable.
- La charte du contrôle d'accès.
- Les tarifs 2011 présentés par la DSF.
- Les statuts définitifs de l'UFR Faculté de Médecine Lyon-Est examinés au GTS du 7 décembre 2010.
- Les statuts modifiés de l'ISFA examinés au GTS du 7 décembre 2010.
- Les tarifs de manifestations organisées dans le cadre de la préparation des 40 ans de l'UCBL : vente de gâteaux et de billets de tombola.
- L'adhésion de l'UCBL à l'association « Centre Jacques Cartier », avec versement d'une cotisation annuelle.
- Le montant des frais de concours, pour l'accès à l'ISFA, pour la rentrée 2011-2012.
- Le tarif de participation des étudiants, à l'enseignement décentralisé en PCEM2, organisé par l'UFR Lyon Sud - Charles Mérieux.

❖ **Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010a refusé par 14 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, la motion présentée par Michel FODIMBI, élu au CA du PRES, sur IDEX**

❖ **Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a été informé du rapport d'autoévaluation du fonctionnement de la Faculté des Sciences et Technologies, présenté par son directeur et a décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions d'amélioration de ce fonctionnement. Un appel à candidature sera lancé pour le constituer.**

❖ **Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a proposé, par délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, trois admissions en Non Valeur.**

❖ **Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a été informé :**

- Des conventions traitées par la DRED et approuvées par le Président, depuis le CA du 20 avril 2010.
- Des conventions traitées par la DAJI et approuvées par le Président depuis le CA du 20 avril 2010.
- Des conventions traitées par la DEVU et approuvées par le Président depuis le CA du 14 septembre 2010.
- Des accords traités par la DRI et approuvés par le Président, aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2010.

ANNEXE AU RELEVÉ DE DECISIONS du CA du 14 décembre 2010

PROJET DE PROPOSITION DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON1 POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA METROPOLE LYONNAISE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « IDEX »

Le Conseil d'Administration (CA) de l'université Claude Bernard Lyon1 (UCBL) a pris connaissance du projet « Initiatives d'Excellence » (IDEX) élaboré par le PRES « Université de Lyon »

Le CA de l'UCBL :

- ✓ affirme sa volonté de répondre à l'appel d'offre IDEX dans le cadre du PRES « Université de Lyon », en synergie avec les autres établissements,
- ✓ souligne que la construction d'un espace de coopération commun sur le Pôle Métropolitain Lyonnais incluant les sites de Lyon, Saint-Etienne, Bourg en Bresse et Roanne est un acte politique fort qui doit :
 - conforter la qualité, la visibilité et la lisibilité de la formation et de la recherche,
 - viser à améliorer les conditions de travail de tous les personnels et usagers,
 - renforcer la vie démocratique.

Il regrette que le calendrier de réponse à cet appel à projets soit en inadéquation avec l'importance des changements qu'il impliquerait pour la communauté universitaire. Il ne considère pas qu'un appel d'offre portant uniquement sur l'excellence de la formation et de la recherche soit propice à ouvrir des discussions constructives intra et inter- établissements.

Dans cet objectif, il propose la création d'une nouvelle structure qui aura statut d'établissement public et qui se substituera au PRES à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Les principes fondateurs de cette nouvelle entité sont les suivants :

1. Respect des missions de service public de l'enseignement supérieur définies par l'article L123-3 du code de l'éducation,
2. Pas de dérogation aux règlements nationaux concernant les frais d'inscription, les conditions d'accès aux diplômes nationaux et leur délivrance,
3. Fonctionnement et gouvernance démocratiques et représentatifs,
4. Cohérence entre la formation et la recherche, de l'entrée dans l'enseignement supérieur à la délivrance des diplômes de doctorat,
5. Garantie d'une politique concertée de ressources humaines,
6. Respect des équilibres disciplinaires.

L'adhésion à cette nouvelle structure reposera sur :

- la base du volontariat, soit au titre d'entité fondatrice, soit au titre d'entité rattachée,
- un mode de fonctionnement respectant les principes de subsidiarité et de suppléance.

Le calendrier de mise en œuvre comportera les étapes suivantes :

1. Au 1^{er} janvier 2012 : disparition du PRES remplacé par la nouvelle structure,
2. Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 : pour une durée de cinq ans, les entités constituant la nouvelle structure (universités et écoles) peuvent être les établissements du PRES conservant leur statut actuel,

Le CA de l'UCBL précise que, dans la nouvelle structure qui se substituera au PRES en 2012, l'UCBL affirme sa volonté de conserver, au même titre que les autres partenaires, écoles et universités, sa qualité de personnalité morale et son statut d'EPCSCP. L'UCBL ne pourrait perdre cette qualité et ce statut d'EPCSCP que dans le cas où l'ensemble des partenaires de la structure évolue vers un statut identique. Le CA de l'UCBL insiste sur l'intérêt que représente pour l'UCBL tout renforcement des liens qui l'unissent déjà aux partenaires disciplinaires habituels, que sont l'Ecole Centrale de LYON, l'ENS de Lyon et l'INSA de Lyon, avec qui elle partage un grand nombre de ses unités de recherche et de ses formations de niveau master.

Les modalités juridiques, réglementaires, administratives et financières inhérentes à la mise en place du projet seront soumises à l'approbation du CA de l'UCBL, sur proposition du groupe de travail mis en place en sa séance du 20 avril 2010 et élargi lors de la séance du « Congrès élargi » du 9 novembre 2010.